

AFFAIRE N° 6. - Construction d'un Centre Municipal à la BRETAGNE. -
Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur - Autorisation de solliciter un emprunt de la C. D. C. pour couvrir la participation communale.

LA SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous n'êtes pas sans ignorer que le quartier de la Bretagne est appelé à prendre une très grande extension. Or, l'immeuble vétuste servant actuellement de Centre Municipal n'étant plus à même d'accueillir le public de plus en plus nombreux qui s'y présente, il s'est avéré urgent de réaliser une nouvelle Mairie beaucoup plus fonctionnelle que celle existante.

Un projet confié à Monsieur BARAVIAN, Architecte, est naturellement en cours d'étude. Le coût de la construction pourrait être estimé à 30 000 000 de Frs.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'une part de m'autoriser à solliciter du Ministère de l'Intérieur une subvention ; d'autre part, de m'autoriser à contracter auprès de la CAISSE des DEPOTS et CONSIGNATIONS un emprunt pour couvrir la participation communale.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Vous connaissez l'actuelle Mairie de la Bretagne. Il est vrai que ce bâtiment ne correspond plus ni au standing de la Commune de Saint-Denis, ni à la capacité fonctionnelle du coin.

Il était normal, après Sainte-Clotilde, Saint-François et la Montagne que l'on y construise une Mairie plus convenable. Notre propos futur est de doter également, mais d'installations beaucoup moins somptueuses, les centres de Montgaillard, Bois de Nèfles, le Moufia. Pour l'instant, nous terminons les sections spéciales.

M. Bruno BOYER. - Je suis entièrement d'accord pour cette construction de la Mairie de la Bretagne, mais je crois qu'il faudrait voir grand tout de suite. Pour la Mairie de Sainte-Clotilde, on a vu trop petit et il faudra envisager d'agrandir les installations. La situation évolue très vite.

LE MAIRE. - Nous avons également un centre municipal dans la cité du Chaudron, dans le mail central, au-dessus des P.T.T.

Mesdames et Messieurs, je mets la question ci-dessus aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Saint-Denis, le 30 avril 1974
Le Secrétaire Général
délégué: J. P. Solène

Saint-Denis, le 30 avril 1974
Le Chef de Bureau délégué
M. Rottier